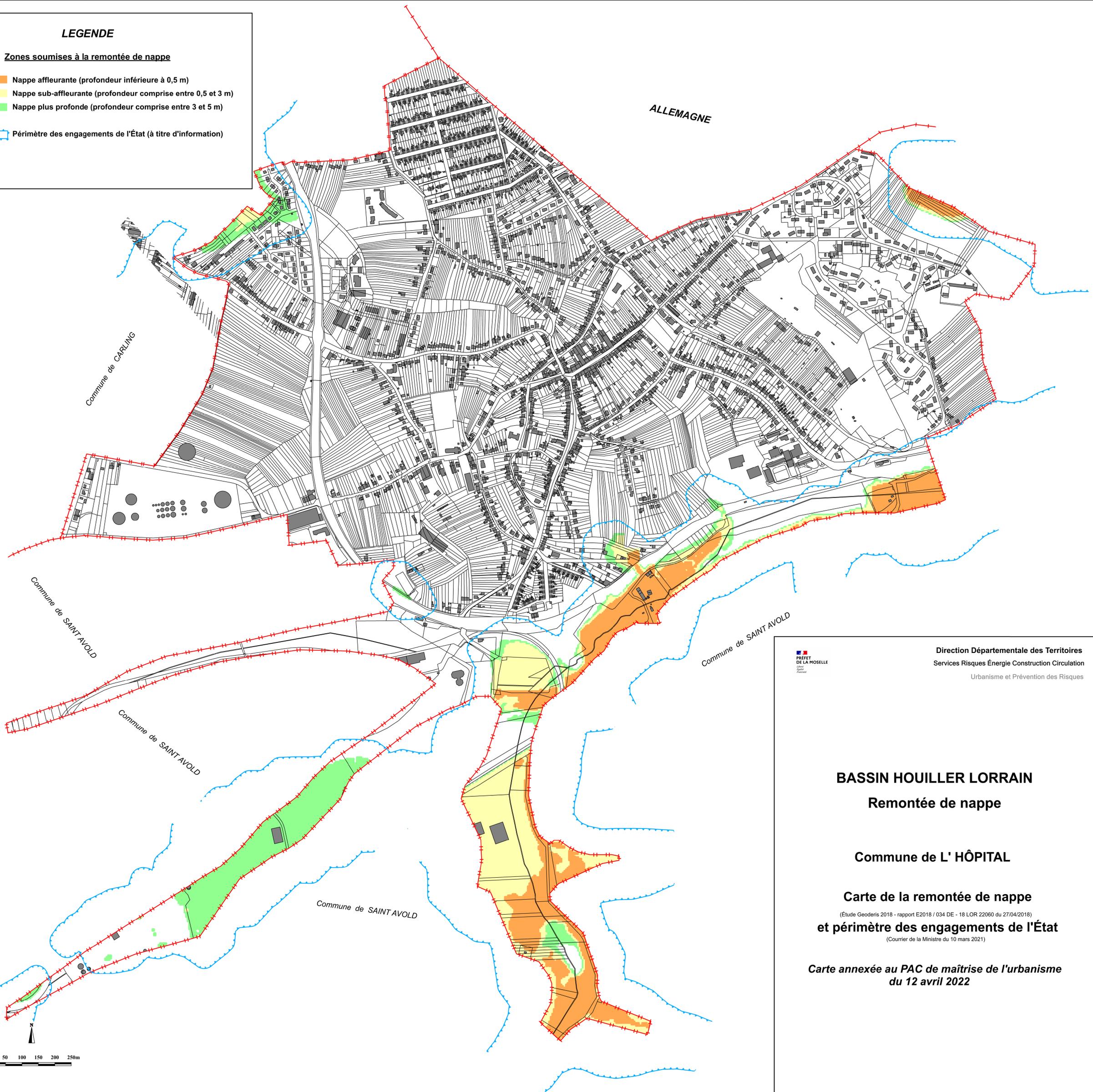


## LEGENDE

### Zones soumises à la remontée de nappe

-  Nappe affleurante (profondeur inférieure à 0,5 m)
-  Nappe sub-affleurante (profondeur comprise entre 0,5 et 3 m)
-  Nappe plus profonde (profondeur comprise entre 3 et 5 m)
-  Périmètre des engagements de l'État (à titre d'information)



Direction Départementale des Territoires  
Services Risques Énergie Construction Circulation  
Urbanisme et Prévention des Risques

## BASSIN HOULLER LORRAIN Remontée de nappe

Commune de L' HÔPITAL

Carte de la remontée de nappe  
(Étude Geoderis 2018 - rapport E2018 / 034 DE - 18 LOR 22060 du 27/04/2018)  
et périmètre des engagements de l'État  
(Courrier de la Ministre du 10 mars 2021)

Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme  
du 12 avril 2022